

Affaire suivie par :
Pauline LUGNOT-ALBRECHT
Service Urbanisme et Démarches de Territoires
Unité Planification et Urbanisme

Tours, le **6 MAI 2026**

Tél. : 02.47.70.80.56
Courriel : ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr

Madame le Maire,

La Déclaration de Projet n° 1 du PLU de la commune de Loches pour la création d'un STECAL Ay d'une superficie de 3,55 hectares permettant le regroupement des activités de l'entreprise VERNAT TP que vous portez a été soumis à l'examen de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) conformément à l'article L. 151-13 du Code de l'urbanisme pour lequel la commission devait émettre un avis sur le projet.

La commission s'est réunie le 23 avril 2026 et a émis un **avis favorable** à l'unanimité des membres.

Conformément à l'article R. 153-8 du Code de l'urbanisme, cet avis est à joindre à l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet d'Indre-et-Loire
et par délégation,
Le président de séance,



Michaël CHARLOT

Madame le Maire
Commune de Loches
Place de Ville
37600 Loches